



FEILLENS

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la séance du 6 février 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 6 février 2025 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

### Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Arnaud DELALANDE, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Catherine RENOUD-LYAT, Nathalie VERMEL, Odile VERNE.

### Etaient excusés :

Mmes et MM. Martine CARILLIER (a donné pouvoir à Gilles DUMAS), Jean-Pierre CONDEMIN (a donné pouvoir à Elvire JOLY), Justine DESNOYER (a donné pouvoir à Bertrand CHAMBARD), Victoria POLI, Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\*  
\*            \*

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHANUT

-0-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 17 décembre 2024 :  
7 décès, 5 naissances, 2 mariages.

-0-

### 2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (N. Vermel), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024.

### 3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### ❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

La commission s'est réunie le 9 janvier 2025 et a étudié 7 Déclarations Préalables, et 1 Permis de Construire. La prochaine réunion se tiendra le 13 février.

⇒ Gilles Dumas demande s'il est possible que les comptes-rendus des commissions urbanisme soient transmis à l'ensemble du conseil municipal, ce à quoi il lui est répondu favorablement.

#### ❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- l'entreprise Kalhyge a fait une demande pour se raccorder au réseau d'eau potable communal pour une mise en conformité de leurs installations : ils ont été redirigés vers le Syndicat des Eaux qui gère cette question.

- Duby traiteur a transmis un courrier portant réclamation de la redevance assainissement reçue en fin d'année 2024, courrier qui est lu à l'ensemble des élus. L'entreprise fait valoir qu'elle a changé de statut, et n'est désormais plus enregistrée en tant que charcuterie mais en tant que commerce de détail. De ce fait, ils ne souhaitent plus être considérés comme industriels, soumis à autorisation de déversement dans le réseau d'eau communal, mais comme simple professionnel, soumis uniquement à déclaration. Ils estiment que le classement en tant qu'industriels leur est défavorable dans le calcul de la redevance, et qu'au regard de leur perte de chiffre d'affaires, ils ne peuvent pas s'acquitter de la somme demandée.

⇒ Monsieur le Maire explique que la commune a demandé à plusieurs interlocuteurs qui du Maire ou des autorités de l'Etat avait légalement la capacité de décider du classement ou déclassé en tant qu'industriel, mais que ces éléments de réponse n'ont été obtenus que tardivement en ce début d'année. DUBY traiteur sera donc reçu le 21 février prochain en Mairie, mais il rappelle deux points importants : le changement de statut ne les exonérera pas d'être en conformité au niveau de leurs rejets dans le réseau, et il n'indira pas forcément une baisse du montant de la redevance assainissement.

- épandage des boues : réunion le 30 janvier pour un bilan ; 259 tonnes de boues ont été épandues, les quantités sont relativement stables sur les dernières années.

- semaine de l'environnement :

- la sortie des écoles se fera le jeudi à la lande des oignons de Boz

- pour la soirée débat, la commune recherche un intervenant avec la Maison de l'Eau

- l'association des commerçants envisage des actions autour des notions de circuits courts et mise en valeur du recyclage

- la bibliothèque fera une animation le mercredi matin en association avec la Maison de l'Eau et la ludothèque

- une réunion est à venir avec l'association de chasse et une avec le Repair Café

- le collège accepte de s'associer à l'évènement mais souhaite un engagement que le travail des élèves soit valorisé, dans la mesure où l'exposition prévue l'année dernière n'a finalement pas eu lieu

⇒ Une commission est prévue le 12 février pour finaliser l'organisation de cette semaine

#### ❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

- AG des associations :

- Cap Feillens : l'association compte 83 adhérents ; le thème de l'année 2024-2025 est « lettres et jeux » ; plusieurs animations sont programmées (formation tablettes, formation 1ers secours, sorties dont un projet de voyage à Toulon sur 2 jours) ; le bilan financier est positif

- Vélo Loisir : l'association compte 45 adhérents, les finances sont positives ; les deux manifestations principales ont été la vente de boudin, qui a connu un grand succès, et la randonnée route-VTT en juin

- Feillens pétanque et jeux d'adresse : association qui fonctionne bien avec un bilan financier positif

- autres points :

- course du BSR a été un vrai succès avec 1300 participants et 2000 personnes sur site sur la journée du 1<sup>er</sup> février

- Maison des Associations : ouverte dans un premier temps uniquement pour Dynamic Danse à qui il manquait des créneaux ; d'ici à septembre, elle sera ouverte ponctuellement selon les besoins, avant l'établissement du planning d'utilisation des salles à la rentrée où elle sera intégrée

#### ❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- Réception de l'équipe d'évaluation de l'Education Nationale pour faire l'point sur les relations entre la Mairie et l'école

- 2 élèves se sont qualifiés pour la finale départementale des champions de la lecture

#### ❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- les bulletins municipaux ont été distribués

- le site internet semble être pleinement opérationnel, les derniers bugs ont été corrigés

⇒ Gilles Dumas repose la question de Panneau Pocket, outil de communication intéressant

#### ❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- Maison des Associations (Ancienne cantine) : encore quelques difficultés avec Enedis pour finir le chantier, à venir l'installation des séparations avec la cour de l'école

- route du Poux, l'enfouissement des réseaux électriques est en cours, les travaux vont durer plusieurs mois ; il faudra ensuite repenser l'aménagement de la rue car il n'y aura plus de poteaux, donc plus d'éclairage public

- des travaux d'assainissement route de Vésines sont prévus fin février : il n'y aura pas besoin de changer le réseau mais simplement de le réparer, soit une enveloppe de 40 000 € au lieu de 250 000 €

⇒ Gilles Dumas demande où en est le déploiement de la fibre sur la commune : en principe, l'ensemble de la commune est raccordée, il revient maintenant à chacun de faire la demande auprès de son opérateur

⇒ René Bornarel signale que l'éclairage public continue de se mettre en route à partir de 16h30 : les horloges, qui sont restées sur la programmation hiver, vont être modifiées

#### **4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Renouvellement de concession de cimetière :  
C-50 / A. AMAI et D. BOUTONNET pour 15 ans

#### **5 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux chapitres 165, 20, 21, 23 et 27.

Ainsi, au regard du BP 2024 du budget principal l'autorisation d'ouverture de crédit est la suivante :

| Comptes                                    | Crédits N-1        | Limite N         |
|--------------------------------------------|--------------------|------------------|
| D/ 165 – Dépôts et cautionnements          | 0 €                | 0 €              |
| D/ 20 – Immobilisations incorporelles      | 0 €                | 0 €              |
| D/ 21 – Immobilisations corporelles*       | 1 417 090 €        | 429 272 €        |
| D/ 23 – Immobilisations en cours           | 92 000 €           | 23 000 €         |
| D/ 27 – Autres immobilisations financières | 40 270 €           | 10 067 €         |
| <b>Total</b>                               | <b>1 549 360 €</b> | <b>462 339 €</b> |

Pour pouvoir payer l'acquisition du tènement immobilier situé impasse de la Cantine (maison d'habitation et local commercial), il est donc proposé de faire l'ouverture de crédits suivante, qui est validée à l'unanimité par le conseil municipal :

| Opération               | Crédits 2025 |
|-------------------------|--------------|
| Acquisitions / Chap. 21 | 250 000 €    |

#### **6 – CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE POUR LE SONNEUR DE LA COMMUNE – ANNEE 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande du Service de Gestion Comptable, la commune a créé, pour l'année 2024, un emploi de vacataire pour le sonneur de la commune. Il convient de renouveler cet emploi pour l'année 2025 selon les conditions suivantes :

- création un emploi de vacataire pour le sonneur de la commune
- rémunération fixée à 0.85 € brut par jour soit 310.25 € brut par an
- contrat établi au nom de Jean-Paul VERDELET (sonneur actuel)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAU AUX AGENTS – ANNEE 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande du Service de Gestion Comptable, une délibération doit être prise, comme l'année dernière, pour préciser les modalités d'attribution des chèques cadeaux aux agents.

Pour l'année 2024, le montant global de l'enveloppe s'élève à 3600 € répartis entre les 28 agents en poste.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- Etre en activité à la commune de Feillens au 31 décembre 2023
- Pas de condition de durée de présence
- Peu importe le statut (titulaire, stagiaire, contractuel)

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modalités d'attribution des chèques cadeau

#### **8 – DECLASSEMENT DE VOIRIE EN VUE DE CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a autorisé le Président à vendre une parcelle située sur la Zone Artisanale de Feillens, parcelle appartenant à la Communauté de Communes mais sur laquelle se situent des chemins d'exploitation et chemins ruraux appartenant à la Commune de Feillens.

Ces chemins font partie du domaine public de la commune, et doivent être déclassés dans le domaine privé afin de pouvoir être vendus. Le déclassement des chemins communaux, selon le plan ci-dessous, présente les références cadastrales suivantes :

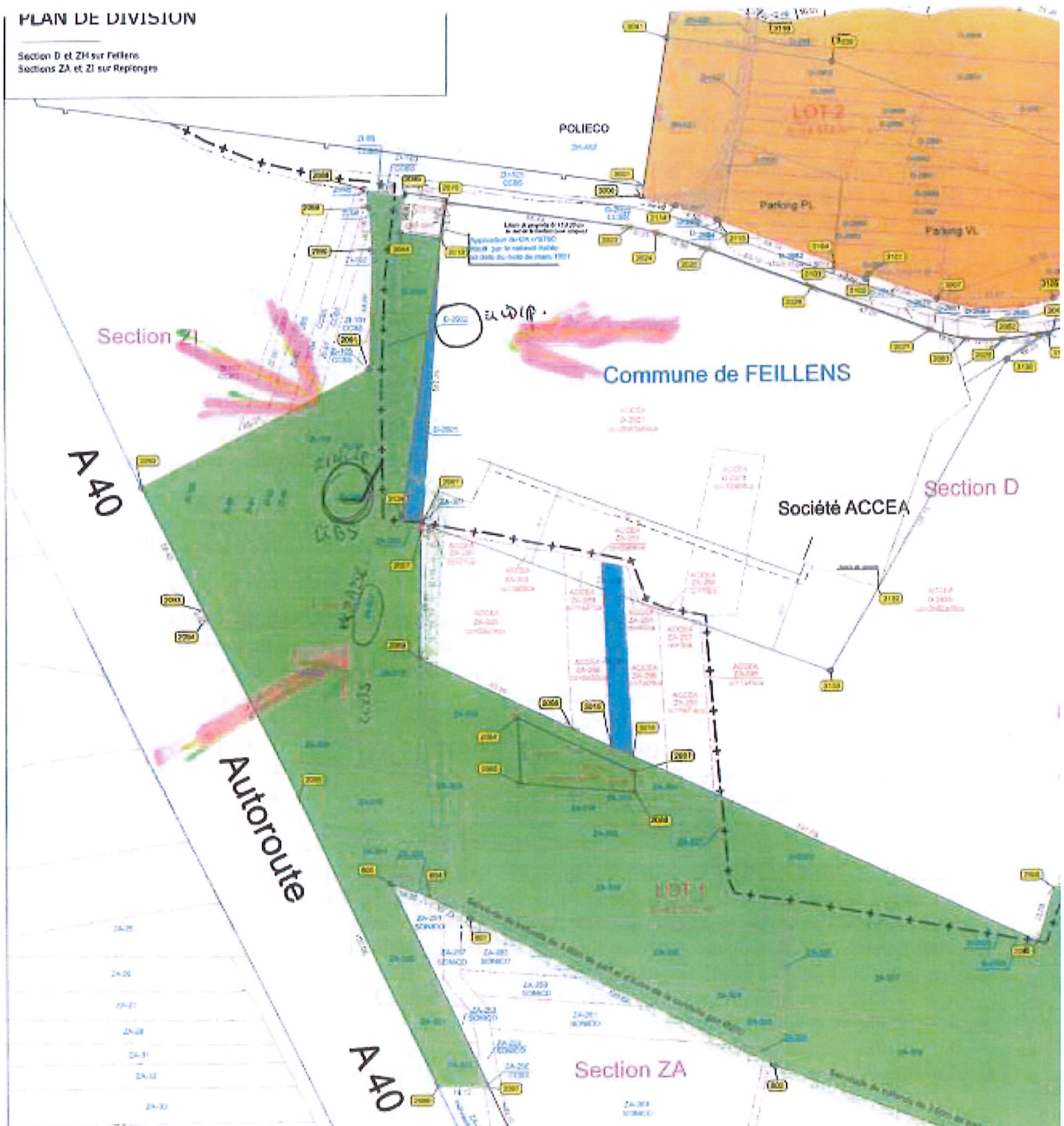
|          |   |      |
|----------|---|------|
| FEILLENS | D | CD2p |
| FEILLENS | D | CD3p |

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce déclassement.



## PLAN DE DIVISION

Section D et ZH sur Feillens  
Sections ZA et ZI sur Reptingres



### 9 – ACQUISITIONS DE TERRAINS

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité pour l'acquisition de plusieurs parcelles :

- Parcelles B 3006 et B 3009 (Lotissement La Belle de Fontenay) :

Ces deux parcelles du lotissement n'ont pas été rétrocédées à la commune avec les autres et il convient donc de régulariser la situation. Il est proposé de racheter ces deux parcelles (B 3006 = 62 m<sup>2</sup> ; B 3009 = 38 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique.

- Parcelles ZD 193 et ZD 194 (Indivision DUBY) :

Il est proposé de racheter ces parcelles (ZD 193 = 800 m<sup>2</sup> ; ZD 194 = 960 m<sup>2</sup>) au prix de 0.30 € / m<sup>2</sup> soit un total de 1 760 m<sup>2</sup> au prix de 528 €.

• 7 Parcelles appartenant aux consorts Catherin :

Il est proposé d'acheter les parcelles A 1132 (970 m<sup>2</sup>), B 1541 (522m<sup>2</sup>), ZD 11 (1160 m<sup>2</sup>), C 132 (268 m<sup>2</sup>), C 1089 (1030 m<sup>2</sup>) et D 403 (830 m<sup>2</sup>) au prix de 0.20 € / m<sup>2</sup> ; ainsi que la parcelle ZD 185 (1630 m<sup>2</sup>) au prix de 0.30 € / m<sup>2</sup> soit un total de 6 410 m<sup>2</sup> au prix de 1 445 €.

• Parcelle D 404 (Raymond Catherin) :

Il est proposé d'acheter cette parcelle de 850 m<sup>2</sup> au prix de 0.20 € le m<sup>2</sup> soit un total de 170 €.

Le conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces acquisitions dans les conditions exposées.

**10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe sur la fermeture du Pont de Fleurville : il explique que cette décision a été prise suite au non-respect de l'interdiction de traverser des 3.5 tonnes, qui a conduit à la nécessité d'installer des portiques fixes. La fermeture est prévue pour 10 semaines maximum, la réouverture se fera avant si les travaux sont terminés.

⇒ B. Chambard estime que la décision de justice de suspendre les travaux va à l'encontre de l'intérêt général et que là où un consensus avait été trouvé, tout se trouve bloqué par la volonté de quelques-uns. Ce à quoi Gilles Dumas lui répond que ces quelques-uns en question n'ont fait que demander le respect de la loi. Et qu'il est parfois difficile de concilier intérêt général et respect de la loi.

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h00.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 7 février 2025

La Secrétaire de séance,



**Nathalie CHANUT**

Le Maire



**Guy BILLOUDET**

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



